



Interlocuteurs	Présentation structure	Actions menées en direction de porteurs de projets	Type d'aide	Énoncé des difficultés rencontrées par les porteurs de projets
Auvergne Active	Auvergne Active fait partie du premier réseau national de financement solidaire au service de l'emploi "France Active". Deux cibles principales : TPE en phase de création/reprise d'activité ; structures ESS (notamment les projets associatifs et collectifs)	Les outils de financement solidaire - Financements remboursables (apports en fonds propres ou quasi fonds propres) : Fonds d'Amorçage Associatif/ Contrat d'Apport Associatif, Fonds Régional d'Investissement Solidaire, Société d'Investissement France Active, Fonds Commun de Placement Insertion Emploi - Garanties d'emprunt bancaire : France Active Garantie, Fonds entreprise Solidaire - Autre : Le Fonds de Confiance Les outils de financement aux créateurs repreneurs de Très Petites Entreprises - Financement remboursable : Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise - Garanties d'emprunt bancaire : France Active Garantie, Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes - Prime : CAP Jeunes	Financement remboursable, garantie bancaire, prime	Parfois les porteurs de projets n'arrivent pas à analyser leur situation avec objectivité. Il en résulte une difficulté à envisager les actions pertinentes pour la structuration ou le développement de leur activité à laquelle vient s'ajouter une méconnaissance des structures et dispositifs d'aide économique. De plus, les porteurs de projets commencent à chercher des aides tardivement et il est généralement difficile de mobiliser le financement à échéance de leurs besoins. Les porteurs de projets recourent régulièrement aux subventions des collectivités et au mécénat privé, mais n'ont pas une bonne connaissance des modes de financement tels que le Business Angel ou le Capital Risque (prise de participation d'un particulier ou d'une entreprise). Il est à noter que ces dernières années, conséquemment aux baisses des subventions publiques, Auvergne Active et le DLA reçoivent de plus en plus de porteurs de projets en recherche de financements.
DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)	Le DLA accompagne les structures d'utilité sociale dans leur démarche de création, de consolidation et de développement de l'emploi. Il a été créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, avec le soutien du Fonds Social Européen. Les structures accompagnées sont pour 90% des associations employeuses ou dans la phase de la création/insertion du premier emploi.	L'accompagnement des porteurs de projets se traduit par : 1) Un entretien individuel avec le(s) dirigeant(s) et identification du besoin ; 2) La création d'un plan d'accompagnement et la présentation en comité d'appui pour validation ; 3) Mise en œuvre d'une ingénierie individuelle ou collective (prestataires externes) et prise en charge financière totale ou partielle ; 4) Le suivi	Accompagnement, prise en charge d'une ingénierie	
Mission Accueil Allier	La Mission Accueil Allier a été mise en place par le Conseil Départemental en partenariat avec l'Agence Régionale des Territoires de la région Auvergne. Il accueille et accompagne des porteurs de projets afin de les informer sur les démarches nécessaires et de les réorienter vers les structures pertinentes.	1) Accompagnement des porteurs de projets (reprise ou création d'activité) ; Résidence courte et résidence longue ; 2) Promotion d'offres d'activités : recensement et diffusion des offres d'activités. 170 offres d'activité en ligne en moyenne ; 3) Santé : une bourse d'études "WANTED" afin de favoriser l'installation des professionnels de santé ; 4) Promotion pour attirer les nouvelles populations sur le territoire de l'Allier.	Accompagnement, subvention	Les porteurs de projets en attente de dispositif régional : n'arrivent pas démarrer ou caler leur projet La baisse des aides publiques : porteurs de projets à la recherche de financement
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier	La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Allier est une chambre consulaire qui représente et défend les intérêts généraux de l'Artisanat. Ses missions sont : - Accueillir, informer, conseiller tout porteur de projet - Préparer les futurs artisans à devenir chef d'entreprise - Accompagner la création/reprise d'entreprise - Développer la découverte des métiers artisanaux et l'apprentissage dans le secteur des métiers et favoriser ainsi l'emploi Immatriculation au répertoire des métiers	Les outils : Diagnostic de mise en conformité, d'évaluation de l'affaire à céder, diagnostic gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, évaluation des savoirs et des compétences, pré-diagnostic accessibilité des locaux professionnels. 150 projets de création aboutis par an Dispositif d'Assistance Conseil aux Créateurs Ou Repreneurs d'Entreprises : un appui technique, un suivi de gestion personnalisé, un appui de la plateforme d'initiative locale artisanale "Allier Métiers Initiative" prêt à taux 0 pendant la durée de remboursement. La Bourse d'Opportunités : - évaluation au plus juste prix de l'affaire à céder - détermination du profil du repreneur - diffusion de l'offre en Réseau - recherche de repreneurs / mise en relation cédants/repreneurs Allier Métiers Initiatives Prêt personnel sans intérêts ni garanties venant en complément d'un prêt bancaire; la durée de 2 à 5 ans suivant le montant du prêt.	Accompagnement, prêt à taux zéro, formation	Les artisans qualifiés n'ont pas forcément de connaissance en matière de gestion de l'entreprise et commercialisation de leurs produits. Ce manque de connaissance peut mettre les artisans en difficulté dans le cadre de leur activité. Parfois les artisans ont du mal à obtenir un emprunt bancaire.
SOSAC	Le SOSAC (Service d'Orientation Sociale des Artisans et Commerçants) est une association loi 1901 qui a été créée en 1990. Le SOSAC accompagne les TPE/PME/professions libérales/associations en difficulté.	- Etat des lieux de la structure : Analyser les points forts et les points faibles des entreprises afin de déterminer les causes des difficultés. - Conseiller sur les moyens et démarches à mettre en œuvre pour redresser l'activité. - Rôle de conciliation - Les entreprises en difficultés : étalement de paiement/négociation/abandon de créance	Accompagnement	Les secteurs en difficulté : Bâtiment (notamment dans la construction), hôtellerie-restauration (ce n'est pas seulement dans l'Allier mais partout en France sauf les grandes villes) Dans le milieu rural, les élus essaient de trouver des petits commerces de proximité (boulangers, pharmacies...) malgré le faible besoin des habitants et cela entraîne parfois un manque de viabilité pour ces commerces. Dans le cas de la réinsertion et de la reconversion, le savoir-faire et le savoir-être sont très importants. Parfois les formations sont trop courtes et certains porteurs de projets s'installent sans assez de savoir-faire puis se trouvent en difficulté. Le savoir-être est un élément de base afin de s'adapter à leur nouveau secteur d'activité et de fidéliser leurs clients. Dans les entreprises traditionnelles, le management du personnel est parfois négligé. Les gérants gardent un fonctionnement ancien (les horaires de travail non respectés, peu de reconnaissance pour le travail mené par leurs employés, etc) et les nouveaux employés ne continuent pas malgré la création d'un poste.

Les SCOP	C'est un mouvement d'entreprises qui réunit les Scop, Scic, Coopératives Loi 47 et les CAE adhérentes des 4 départements de l'ancienne région Auvergne. Au niveau régional, elles sont 76 entreprises coopératives et emploient près de 750 salariés.	<p>Accompagnement des coopératives adhérentes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la gestion, obligations juridiques, stratégie de développement, projet coopératif... • Conseils juridiques, fiscaux, économiques, stratégies, en ressources humaines... • Accompagnement dans la recherche d'outils financiers • Suivi régulier, notamment par la procédure légale de révision • Prêt ou garanties de prêt bancaires • Formations pour améliorer le niveau de compétence et de responsabilisation des salariés associés, en termes de gestion, de stratégie, de droit <p>Accompagnement à la création de nouvelles coopératives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un diagnostic de la situation • La formalisation du projet, notamment sur les aspects coopératifs • Un accompagnement lors de l'élaboration du plan d'affaires • Le montage du plan de financement • Un appui juridique (rédaction des statuts, etc) <p>Les outils de financement</p> <p>Le Mouvement des Scop a développé un dispositif original de collecte et de redistribution de fonds destinés à assurer la pérennité et le développement de ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Socoden : Prêts participatifs et prêts participatifs bonifiés - Scopinvest : financement sur le long terme (supérieure à 7 ans); à partir de 25 000 € par projet jusqu'à 50 % des capitaux permanents - Sofiscop : Garantie de 25 % ou 50 % des prêts et crédits-baux, en complément ou pas de Bpifrance <p>Les scop ont établi un partenariat avec les plateformes de crowdfunding (SPEAR et WISEED) afin de compléter leur solutions de financement et ont lancé une plateforme de référencement des projets coopératifs à financement participatif : www.jefinanceunprojetcooperatif.fr. Les financements sont dédiés aux adhérents en développement ou en création.</p>	Accompagnement, prêt, garantie bancaire, investissement, financement participatif (www.jefinanceunprojetcooperatif.fr)	Les démarches pour la création ou la transformation en coopérative ne sont pas encore assez courantes. Il n'est donc pas facile de connaître les obligations juridiques ou les démarches nécessaires pour un porteur de projet.
La CIGALES Célestine de Vichy	Une CIGALES est une structure de capital risque solidaire qui est constituée de 5 à 20 personnes. Chaque membre (appelé cigalier ou cigalière) met une partie de son épargne en commun et il se réunit pour décider de leur placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises.	<p>Un investissement depuis la création de cette CIGALES : 4 000 € au fonds associatif d'un collectif pour l'Epicierie Associative Châtelaise à Châtel Montagne. Deux parrains/marraines ont été désignés afin de le suivre et l'accompagner.</p> <p>Une dizaine de projets a été étudiée depuis l'installation de la CIGALES Célestine de Vichy (maraîcher, artisan, agriculteur, produit alimentaire...) mais n'ont pas donné lieu à investissement : maturité des projets, déjà assez de fonds pour réaliser un projet sans CIGALES, déménagement du porteur de projet, manque de confiance en projet...</p> <p>La fédération nationale des CIGALES a lancé un dispositif de prêt d'honneur - Cagnotte Cigalée -. Ce dispositif permet de soutenir les projets ne pouvant pas recevoir d'investissement de la part d'une CIGALES (comme les autoentrepreneurs). Tous les CIGALES ne peuvent pas proposer ce prêt d'honneur car, pour se faire, il est nécessaire de créer une association dont les membres et le fonctionnement sont identiques au club CIGALES. La CIGALES de Vichy n'a pas créé cette association à l'heure actuelle mais il envisage de la créer s'il y a des demandes.</p>	investissement au capital	Les porteurs de projets ne savent pas forcément comment trouver leur financement nécessaire. Ils ont souvent besoin de connaître les financements possibles pour la réalisation de leur projet.
L'ARDTA	L'ARDTA a vocation à attirer les nouvelles populations sur le territoire auvergnat et les accueillir. Leurs objectifs : prospection et accueil de nouvelles populations, développement des outils susceptibles de structurer une offre d'accueil et formation et mise en action des agents territoriaux.	<p>Résidence d'entrepreneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidences courtes : ce dispositif prend en charge des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration pendant un ou plusieurs séjours de quelques jours pour les porteurs de projets. Les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement. Les plafonds : 200 €/déplacement, 65 €/chambre d'hôtel, 15 €/repas. 90% des bénéficiaires de ce dispositif sont en reprise d'activité. - Résidences longues : D'une durée de 2 à 6 mois, ce dispositif prend en charge des frais professionnels et un revenu pour les projets de création/ reprise qui nécessitent d'être affinés et validés directement sur le terrain. <p>Les cas exceptionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les professionnels de santé : possibilité de financer les travaux (remboursement), loyer (moins de 6 mois), et les matériels. 	subvention, accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Les modes de financement sont variés et nombreux mais restent insuffisants par rapport aux besoins des porteurs de projets. - Hypothèse : une subvention qui finance 10 % du total d'un plan de financement peut débloquer des crédits bancaires et cela peut offrir plus de possibilités de réalisation des projets.
Association Collective Locales d'Ebullition	Association Collective Locales a été créée en mai 2016 et a vocation à soutenir les acteurs culturels locaux sur le bassin du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.	Accompagnement des porteurs de projets culturels, mise en réseau, conseil sur financements possibles des aides publiques.	Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Mécénat : beaucoup de temps et de travail pour trouver assez de mécénat et financer un projet entièrement avec des fonds privés reste difficile. - La baisse des dotations publiques impacte fortement sur le tissu culturel car les structures publiques consacrent moins au volet culturel. - Il y a de plus en plus d'emplois précaires comme intermittents du spectacle ou administration et qui posent des problèmes pour la diffusion des spectacles ou les actions de médiation culturelle. - Les petites structures sont souvent gérées par le bénévolat mais lors de leur développement, la gestion devient plus compliquée et le manque de financement devient un frein.